



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

E/1997/73 10 juin 1997 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1997 Genève, 30 juin-25 juillet 1997 Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

> APPLICATION ET SUIVI INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES ET SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I.	INTRODUCTION	1 - 6	2
II.	MESURES PRISES AU NIVEAU INTERGOUVERNEMENTAL	7 - 18	3
III.	PROGRÈS RÉALISÉS AU NIVEAU INTERORGANISATIONS	19 - 58	9
	A. Mesures prises par le Comité administratif de coordination (CAC)	19 - 24	9
	B. Travaux des comités consultatifs permanents et des équipes spéciales du CAC	25 - 56	11
	C. Sommet mondial de l'alimentation	57	19
	D. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)	58	20
IV.	PROGRÈS RÉALISÉS AU NIVEAU NATIONAL	59 – 66	20
	A. Historique	59 - 60	20
	B. Aperçu général	61 - 65	20
	C. Complémentarité avec d'autres initiatives interorganisations	66	23
V.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	61 - 71	23

^{*} E/1997/100.

97-15741 (F) 020797 020797

I. INTRODUCTION

- 1. Les conférences mondiales organisées par les Nations Unies au cours des années 90 ont contribué à mettre au point des politiques et des programmes convenus au niveau international concernant l'environnement et le développement, le développement social, la population et le développement, les femmes, les enfants, les droits de l'homme, les petits États insulaires en développement, les établissements humains et la sécurité alimentaire. Les résultats combinés de ces conférences forment un agenda global pour le développement qui comporte de nombreux thèmes interdépendants.
- 2. Alors que le cycle des conférences marque actuellement une pause, les programmes arrêtés d'un commun accord au niveau international n'ont pas encore été totalement intégrés aux politiques et aux activités nationales. Le système des Nations Unies est un instrument essentiel pour aider les gouvernements à mener à bien cette tâche, à condition toutefois qu'ils soient à même d'instaurer un climat favorable à la réalisation des nombreux objectifs interdépendants de l'agenda pour le développement issu des conférences mondiales.
- 3. À sa première session ordinaire de 1995, le Comité administratif de coordination (CAC) a reconnu la nécessité de mettre en place un cadre commun pour aider les pays à assurer l'application et le suivi coordonnés des programmes d'action adoptés par les conférences mondiales. Pour le CAC, ce cadre commun devait permettre aux organismes des Nations Unies d'aborder de manière cohérente les problèmes interdépendants qui se posaient et contribuer à alléger la charge que l'établissement des rapports relatifs à l'application des programmes faisait peser sur les différents pays et organismes.
- 4. Le Conseil économique et social a adopté, lors de son débat de 1995 consacré aux questions de coordination, une série de conclusions communes de grande portée (Conclusions communes 1995/1), par lesquelles il a décidé de coordonner le suivi des conférences et de placer cet objectif au centre de ses activités.
- 5. Le présent rapport fait suite à la résolution 1996/36 du Conseil économique et social et aux résolutions 51/171 et 51/177 de l'Assemblée générale. Dans sa résolution 1996/36, le Conseil a notamment invité le Comité administratif de coordination à lui présenter, à sa session de fond de 1997, les rapports sur les travaux de ses équipes spéciales sur les conditions favorables au développement économique et social, les services sociaux de base pour tous et l'emploi et les moyens de subsistance durables, ainsi que les rapports des comités interorganisations sur le développement durable et sur les femmes et l'égalité des sexes.
- 6. Le présent rapport offre au Conseil une vue d'ensemble sur les activités des équipes spéciales interinstitutions et des deux comités interinstitutions ainsi que sur les dispositions prises pour assurer un suivi coordonné du Sommet mondial de l'alimentation et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) dans le cadre plus large du suivi coordonné des conférences aux niveaux intergouvernemental et interinstitutions et sur le terrain.

II. MESURES PRISES AU NIVEAU INTERGOUVERNEMENTAL

- Dans le rapport sur la coordination du suivi des conférences qu'il a présenté au Conseil en 1995 (E/1995/86), le Secrétaire général a identifié les thèmes communs aux conférences mondiales tenues récemment et fait des propositions en vue de coordonner le partage des responsabilités entre l'Assemblée, le Conseil et les commissions techniques auxquels incombe au premier chef l'application des résultats de ces conférences. Les Conclusions communes 1995/1 que le Conseil a adoptées lors de son débat de 1995 consacré aux questions de coordination portent notamment sur la complémentarité et la cohérence des activités desdits organes. Dans sa dernière résolution sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (résolution 50/227), l'Assemblée générale a instamment donné suite aux recommandations formulées par le Conseil en 1995 et défini de manière détaillé ses propres tâches ainsi que celles du Conseil et de ses organes subsidiaires dans le cadre du suivi coordonné des conférences (voir A/52/155-E/1997/68). Depuis lors, le suivi des conférences s'inscrit dans le cadre de ce mécanisme à trois niveaux.
- L'Assemblée a également examiné les questions d'ordre politique et institutionnel liées au suivi et à l'application des résultats des grandes conférences dans les domaines économique et social et les domaines connexes. À cet égard, on peut noter deux tendances. Premièrement, l'Assemblée a souligné la nécessité d'assurer un suivi intégré des engagements et des résultats des conférences. Ainsi, en sus de ses résolutions 51/177 sur l'application des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et 51/171 sur le Sommet mondial de l'alimentation, l'Assemblée, à sa cinquante et unième session, a adopté sa résolution 51/173, dans laquelle elle a demandé que l'examen et l'évaluation de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement soient coordonnés avec les activités de suivi des grandes conférences des Nations Unies. Deuxièmement, elle a décidé d'adopter une approche intégrée en consacrant des séances plénières à l'examen de l'application des résultats du Sommet mondial pour les enfants et du Sommet mondial pour le développement social et en améliorant la cohérence des activités des Deuxième et Troisième Commissions.
- 9. Jusqu'à présent, toutefois, la structure de l'ordre du jour de l'Assemblée et les programmes de travail des Deuxième et Troisième Commissions ne permettent pas de considérer, dans le cadre de la coordination du suivi des conférences, que ces dernières sont "liées entre elles et qu'elles contribuent à l'instauration d'un cadre intégré", comme prévu au paragraphe 2 des Conclusions communes 1995/1 du Conseil; de fait, les questions de suivi ont plus souvent été traitées indépendamment les unes des autres et les rapports intégrés sont encore rares.
- 10. Il convient de souligner toutefois qu'une grande partie des travaux de l'Assemblée dans les domaines économique et social et les domaines connexes portent sur des thèmes communs aux conférences internationales, tels que la dette extérieure et le financement du développement, le commerce et le

développement, l'élimination de la pauvreté, la science et la technique, la promotion de la femme, les droits de l'homme et les problèmes des pays qui se trouvent dans une situation particulière, même si l'établissement des rapports correspondants ne répond pas systématiquement aux dispositions adoptées par lesdites conférences et si les orientations définies ne sont pas toujours reprises par le reste du système pour guider et évaluer les activités de suivi des conférences en tant que telles.

- 11. Il s'agit donc de trouver les moyens de renforcer la coordination des activités de suivi des différentes conférences au niveau de l'Assemblée générale. À titre d'exemple, l'examen, au milieu de la décennie, des objectifs du Sommet mondial pour les enfants devrait pouvoir servir au suivi de l'application des résultats d'autres conférences, dont beaucoup se sont fixés les mêmes objectifs. De même, l'examen quinquennal de la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne sur les droits de l'homme pourrait également tenir compte des activités de suivi des objectifs d'autres conférences, concernant par exemple les femmes et les enfants.
- 12. Quant au Conseil économique et social, il s'attache depuis 1995 à encourager le suivi coordonné et intégré des conférences. C'est ainsi que lors de son débat de 1996 sur les questions de coordination, il a examiné la question de l'élimination de la pauvreté en tant que thème commun et a fourni à l'ensemble des organismes des Nations Unies une série d'orientations pour qu'ils améliorent la coordination des activités qu'ils entreprennent à cette fin aussi bien sur le terrain qu'au niveau du Siège. Lors de la session en cours, le Conseil examinera de la même façon la question de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies. Le thème de son débat de haut niveau intitulé "Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux; investissement; commerce" est également un thème commun à un grand nombre de grandes conférences (voir E/1997/67). Pour bien marquer l'importance qu'il attache à la coordination du suivi, le Conseil a décidé d'inscrire à son ordre du jour un nouveau point intitulé "Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies".
- 13. Le Conseil a également décidé de renforcer la complémentarité et la coordination entre ses commissions techniques, d'une part, et entre leurs activités et les siennes propres, de l'autre. En 1996, il a formulé des recommandations détaillées relatives à l'harmonisation des programmes de travail des commissions techniques concernant divers aspects de l'élimination de la pauvreté (voir A/51/3 (Part I), chap. III, "B"). Un rapport sur le suivi des conclusions qu'il a adoptées d'un commun accord cette année (E/1997/58) lui sera également présenté.
- 14. L'encadré 1 présente un résumé des principaux résultats des activités menées par les commissions techniques en 1997 pour assurer le suivi des grandes conférences. Conformément aux directives du Conseil, ces activités s'inscrivent de plus en plus dans le cadre d'un suivi coordonné. S'agissant de thèmes spécifiques, les commissions mettent de plus en plus l'accent sur leurs domaines de compétence respectifs et tiennent compte des dispositions des autres conférences et des travaux menés par d'autres organes. Elles ont renforcé leur

collaboration et échangé des données, et comptent poursuivre ces échanges au cours des prochaines années. Elles ont également instauré un dialogue avec le Conseil, notamment sur le suivi de ses conclusions communes de 1996. La Commission du développement social a apporté sa contribution au débat de haut niveau du Conseil de 1997 en lui communiquant ses conclusions communes sur l'emploi et les modes de subsistance durables (E/1997/26, chap. I, résolution 35/2). Par ailleurs, des efforts ont été faits pour présenter aux commissions des rapports intégrés, grâce notamment au concours d'agents de coordination. Les consultations entre les bureaux des commissions techniques et entre ces derniers et le bureau du Conseil ont en revanche été très rares. La Commission de statistique a fourni un bon exemple d'approche intégrée du suivi des conférences en examinant les incidences statistiques de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et en faisant sien l'ensemble minimal de données sociales, à titre de contribution à l'établissement d'une base de données commune des indicateurs nationaux et internationaux.

Encadré 1

Principaux résultats des activités menées par les commissions techniques en 1997 dans le cadre du suivi des conférences

<u>Commission de la population et du développement</u>: Projet de résolution sur les migrations internationales et le développement, soumis à l'examen du Conseil (voir E/1997/31).

<u>Commission du développement social</u>: Conclusions communes sur le thème prioritaire intitulé "Emploi productif et modes de subsistance durables" (E/1997/26, résolution 35/2), présentées au Conseil à titre de contribution à son débat de haut niveau de 1997.

<u>Commission des droits de l'homme</u>: Résolution 1997/69 sur l'application et le suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne; résolution 1997/8 sur le droit à l'alimentation; mesures relatives aux droits de l'homme et à l'environnement (voir E/1997/23).

<u>Commission de statistique</u>: Dans le cadre du suivi des incidences statistiques des grandes conférences internationales tenues récemment, la Commission de statistique a adopté un ensemble minimal de données sociales nationales (15 indicateurs) (voir E/1997/24).

Par ailleurs, le Groupe d'experts des incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment a présenté des recommandations relatives à un programme de travail dans le domaine des statistiques et aux indicateurs nécessaires au suivi intégré des récentes conférences des Nations Unies dans le domaine social.

Commission de la condition de la femme : Conclusions communes sur 1) les femmes et l'environnement, 2) les femmes et la prise de décisions, 3) les femmes et l'économie, 4) l'éducation et la formation des femmes. Dans le projet de résolution XX qu'il lui est recommandé d'adopter, le Conseil approuverait notamment ces conclusions communes (voir E/1997/27).

<u>Commission du développement durable</u>: La Commission a joué le rôle d'organe préparatoire de la session extraordinaire de 1997 de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application d'Action 21 et a également recommandé des modalités pour l'examen de 1997 de l'application du Programme d'action de la Barbade.

Commission des établissements humains (Comité permanent du Conseil) : résolutions sur la revitalisation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), examen des méthodes de travail de la Commission : participation des partenaires et rôle futur de la Commission.

- 15. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour améliorer la coordination entre les différentes commissions techniques dont les activités continuent de faire double emploi dans certains domaines, même si chacune d'entre elles est censée s'occuper d'un domaine bien précis. Ainsi, la Commission du développement social, la Commission de la condition de la femme et la Commission du développement durable ont traité, chacune de leur côté, de certains aspects de la création d'un environnement international favorable au développement. Chaque commission peut encore tirer profit davantage des activités des autres ou de celles du Conseil et de l'Assemblée lorsqu'il s'agit d'examiner des questions communes. Les efforts déployés à cet égard revêtiront une importance particulière si, comme le prévoit son projet de programme de travail, la Commission du développement durable examine en l'an 2000 le thème intitulé "Ressources financières, commerce, investissement et croissance économique" (voir E/1997/25, chap. I, sect. C) et lorsque la Commission des droits de l'homme examinera les effets des programmes d'ajustement structurel et de la dette sur les droits de l'homme. Le tableau ci-après présente un résumé des programmes de travail pluriannuels des commissions techniques de 1997 à 2002 pour assurer le suivi des conférences relevant de leurs domaines de compétence respectifs.
- 16. Les activités menées durant l'année en cours par certaines commissions illustrent les difficultés que soulève le suivi de la vaste gamme de mesures arrêtées par les différentes conférences, compte tenu des contraintes liées aux procédures, au temps et aux ressources. Pour pouvoir examiner de manière détaillée et efficace les dispositions relatives à un domaine donné, les organismes intergouvernementaux doivent pouvoir bénéficier de la contribution des pays concernés, des organismes des Nations Unies intéressés, des gouvernements et des acteurs de la société civile, ainsi que des experts et spécialistes du domaine considéré. Sans ces différentes contributions qui constituent le support technique indispensable à leurs débats, les commissions ne peuvent que reprendre les déclarations des conférences. Si la création de groupes de travail durant les sessions des commissions a eu des résultats positifs, des progrès restent encore à faire.

Programmes de travail des commissions techniques du Conseil

	Programme de travail pluriannuel	1998	1999	2000	2001	2002
Principales activités de l'année		— Examen d'ensemble de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme — Session extraordinaire de l'Assemblée sur les stupéfiants	Examen d'ensemble — Examen d'ensemble de la CIPD du Sommet mondial des personnes âgées social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes		Examen du Sommet mondial pour les enfants Examen de la Conférence Habitat II	— Examen du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique
Commission de la population et du développement	1996-1999	Santé et mortalité (l'accent étant mis sur les liens entre la santé et le développement, l'égalité entre les sexes, l'âge)	Croissance, structure et répartition de la population (l'accent étant mis sur la croissance économique soutenue et le développement durable, y compris l'éducation) — Examen quinquennal et évaluation de la CIPD			
Commission du développement social	1997-2000. Annuel: — Création d'un environnement favorable au développement — Prise en compte des objectifs de développement social dans le cadre des programmes programmes d'ajustement structurel — Ressources — Cadre de coopération dans le domaine du développement social	Promotion de l'intégration sociale et de la participation de tous, notamment les groupes et les personnes vulnérables et défavorisés	— Services sociaux pour tous — Début de l'examen d'ensemble du Sommet mondial pour le développement social	Contribution de la Commission à l'examen et à l'évaluation d'ensemble du Sommet		

	Programme de travail pluriannuel	1998	1999	2000	2001	2002
Commission de la condition de la femme	1997-2000	- Violence à l'égard des femmes - Les femmes et les conflits armés - Droits fondamentaux des femmes - La petite fille	— Les femmes et la santé — Mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme — Lancement de l'examen d'ensemble et de l'évaluation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	Lessamen d'ensemble de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes Questions nouvelles		
Commission du développement durable pour 1998-2002; (sous réserve de guestions prioritaires l'accord de la dix-pauvreté, modes de neuvième session consommation et de extraordinaire de production production	1994-1997, et projet pour 1998-2002; questions prioritaires : pauvreté, modes de consommation et de production	Niveau sectoriel : Examen d'ensemble gestion intégrée des ressources en eau pour les petits États douce Niveau intersectoriel : développement transfert de capacités, éducation, corsommation et de science, sensibilisation. Consommation et de Secteur économique principal : production tourisme consommatice conomique principal : production tourisme consommatice conomique tourisme conomique tourisme conomique tourisme conomique tourisme conomique tourisme conomique consommatice conomique conomique tourisme conomique	np	stion es <u>riel</u> : ières; mique ure	Niveau sectoriel: atmosphère, énergie Niveau intersectoriel: information pour la prise de décision et la participation; coopération internationale pour la création d'un environnement favorable au développement Secteur économique/groupe principal: transports, l'énergie	Examen d'ensemble

- 17. L'un des aspects positifs des activités des commissions est qu'elles encouragent d'autres instances et organes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, ou des réunions spéciales, à entreprendre de nouveaux travaux d'ordre technique. Ainsi, dans sa résolution 1997/1, la Commission de la population et du développement (voir E/1997/25), sans aborder dans le détail les aspects fondamentaux des migrations et du développement, demande à différents organismes, notamment l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, de continuer à mener des travaux approfondis sur la question. De manière analogue, dans sa résolution sur le suivi de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne, la Commission des droits de l'homme demande aux organismes des Nations Unies, et notamment au Haut Commissaire aux droits de l'homme, de prendre un certain nombre de mesures. Au paragraphe 20 de ses conclusions communes 1997/2, la Commission de la condition de la femme invite les institutions internationales et multilatérales à étudier les moyens de communiquer et d'échanger des informations, notamment grâce à l'organisation d'ateliers et de séminaires sur les enseignements tirés de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et les programmes.
- 18. Pour assurer un suivi efficace et coordonné, il faut également que les organes intergouvernementaux tiennent compte du travail des mécanismes de coordination de l'ONU, comme le Conseil l'a fait observer en 1995. De fait, le mécanisme de suivi des conférences du CAC a tenu les commissions concernées régulièrement informées et a collaboré étroitement avec elles pour leur faciliter la tâche. L'appui technique constant que le Comité interinstitutions du développement durable fournit à la Commission du développement durable constitue un bon exemple à cet égard. L'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous a présenté un rapport sur les migrations internationales à la Commission de la population et du développement (voir E/CN.9/1997/4). La Commission du développement social a tenu un dialogue avec les présidents des équipes spéciales interinstitutions en 1996 et en 1997, tandis que le Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes a présenté un rapport verbal sur ses travaux à la Commission de la condition de la femme (voir également E/CN.6/1997/2). Cette collaboration a permis au mécanisme intergouvernemental d'apporter des contributions sur plusieurs questions de fond relatives à la coordination interinstitutions sur le terrain. C'est ainsi que la Commission de la population et du développement a fourni des orientations précises à l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous.
 - III. PROGRÈS RÉALISÉS AU NIVEAU INTERORGANISATIONS
 - A. <u>Mesures prises par le Comité administratif</u> de coordination (CAC)
- 19. Pour résoudre les grandes questions qui se posent à la communauté internationale, le CAC s'est employé ces dernières années à promouvoir et organiser des initiatives conjointes visant à atteindre des objectifs d'action communs. Il s'est également efforcé de mettre au point des dispositifs communs dans les principaux domaines prioritaires afin d'orienter les activités du système des Nations Unies et de renforcer son appui aux organes intergouvernementaux centraux dans l'exercice de leurs responsabilités à l'échelle du système. Les activités que mène le CAC pour promouvoir une

approche intégrée du suivi des conférences mondiales tenues récemment s'inscrivent dans le cadre de cet effort général.

- 20. Tous les organes interorganisations concernés qui dépendent du CAC ont pris une part active à la coordination du suivi des récentes conférences des Nations Unies. Le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) s'est particulièrement intéressé à cette question. Son programme de travail portait aussi sur des questions directement liées au suivi des conférences (par exemple, coordination des activités de lutte contre la pauvreté). Le Comité interinstitutions du développement durable (CIDD) demeure le principal cadre institutionnel de promotion du suivi d'Action 21 à l'échelle du système et a également tenu compte de la nécessité d'une approche coordonnée.
- 21. Les trois équipes spéciales constituées par le CAC en 1995 (groupes de travail chargés des services sociaux de base pour tous, de l'emploi et des modes de subsistance viables et de la création d'un environnement propice au développement social et économique, avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale comme chefs de file respectifs) ont reçu pour mission de guider les travaux des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, à l'échelle du système, et de les encourager à aider chaque pays à mettre en oeuvre les conclusions des conférences au moyen de politiques et de programmes nationaux concrets. Le CAC a également décidé que chaque équipe spéciale devait poursuivre, dans le cadre du ou des domaines dont elle est responsable, les objectifs intersectoriels tels que la promotion de la femme et des droits de l'homme, et s'occuper aussi d'autres questions intersectorielles (accès aux moyens de communication, par exemple). Il fallait d'autre part instaurer des relations étroites avec le Comité directeur au sujet de l'Initiative spéciale pour l'Afrique à l'échelle du système.
- 22. Dans le même temps, conscient que le Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes allait bien au-delà des thèmes couverts par les équipes spéciales susmentionnées, le CAC a créé en 1996 le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, chargé d'étudier globalement, à l'échelle du système, tous les aspects de la mise en oeuvre du Programme d'action, ainsi que les recommandations sur la parité des sexes émanant d'autres conférences internationales tenues récemment.
- 23. En ce qui concerne les droits de l'homme, le CAC a décidé à sa première session ordinaire de 1994 qu'il examinerait régulièrement l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Il inscrira donc à l'ordre du jour de sa deuxième session ordinaire de 1997 un point portant sur la préparation de l'examen quinquennal de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne et la célébration du cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En conséquence, le CAC a autorisé la tenue de consultations interorganisations en 1997 pour préparer, en vue de son examen, une évaluation de la suite donnée au Programme d'action de Vienne à l'échelle du système.
- 24. S'il est peut-être prématuré de dresser un bilan général, on constate néanmoins que le mécanisme interorganisations mis en place par le CAC a bien

fonctionné. Les comités composant le dispositif ordinaire du CAC ont exécuté leurs programmes de travail selon une approche coordonnée. Les trois équipes spéciales se sont principalement employées à promouvoir, au niveau national, les résultats des activités d'aide à la mise en oeuvre des programmes d'action adoptés par les récentes conférences des Nations Unies. Les travaux n'ont pas encore été menés à leur terme, mais l'équipe spéciale chargée de la création d'un environnement propice au développement social et économique prévoit d'y parvenir en juillet et il s'avère déjà que les travaux des deux autres équipes spéciales ont permis de mieux orienter les activités au niveau national. On trouvera ci-après un aperçu des activités exécutées par les comités interinstitutions et les équipes spéciales du CAC concernés, l'accent portant sur les progrès accomplis jusqu'à présent.

B. <u>Travaux des comités consultatifs permanents</u> <u>et des équipes spéciales du CAC</u>

1. Comités consultatifs

a) Comité interinstitutions du développement durable

- 25. Après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le CAC a mis en place un mécanisme conçu pour faciliter le suivi systématique de ladite conférence à l'échelle du système. Ce mécanisme repose sur un modèle novateur dans lequel, simultanément, les fonctions de coordination du CAC et du nouveau Comité interinstitutions du développement durable sont centralisées, et les responsabilités des organisations concernées du système des Nations Unies, décentralisées en fonction de leurs points forts respectifs, afin que ces organisations agissent en qualité de chefs d'équipe chargés des différents éléments de programme d'Action 21.
- 26. Le système de chefs d'équipe du Comité interinstitutions a permis de mieux utiliser les ressources et le savoir-faire disponibles dans le système des Nations Unies, de rationaliser la préparation des rapports destinés à la Commission du développement durable et de faciliter les contributions des organisations en tenant compte de leurs mandats respectifs. En favorisant la communication et l'échange d'informations systématiques, ce mécanisme a facilité la diffusion des connaissances liées aux moyens de promouvoir le développement durable et a permis de limiter les chevauchements inutiles. Il a également contribué à encourager l'interaction avec d'autres arrangements interorganisations et permis d'étendre la portée du système en faisant intervenir d'autres organisations et processus intergouvernementaux ainsi que les partenaires des grands groupes et des organisations non gouvernementales (ONG). Le Comité interinstitutions a servi de cadre à d'autres initiatives en matière de coordination, y compris des mécanismes interorganisations plus spécialisés dont une approche ciblée et thématique a optimisé le fonctionnement.
- 27. Pour élargir et resserrer la collaboration et la coordination interorganisations qui se sont déjà instaurées à l'appui du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les activités sont menées à l'échelle du système en envisageant constamment de mettre en oeuvre des mesures qui visent à renforcer les capacités d'exécution et la coordination sur le terrain, à améliorer la coordination aux niveaux mondial,

régional et national et l'interaction entre le Comité interinstitutions et les autres organes et mécanismes du CAC chargé de la coordination interorganisations, à simplifier les demandes d'établissement de rapports et rationaliser la participation des organisations extérieures au système des Nations Unies, entre autres. Selon le CAC, ces nouveaux arrangements ont en général permis au système des Nations Unies de proposer un mécanisme souple fondé sur la collaboration et la participation aux fins de mettre en oeuvre Action 21 et de coordonner les différentes activités destinées à instaurer le développement durable. La mise en place du programme international sur la sécurité des substances chimiques et la création de l'équipe spéciale interorganisations informelle sur les forêts sont des exemples de collaboration réussie.

28. Si la coordination s'est resserrée entre les organisations, il reste encore à en mieux assurer l'équilibre aux niveaux global, régional et national/sur le terrain. La coopération laisse en particulier á désirer dans certaines régions, bien que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ait chargé divers organismes de coordonner certains domaines d'activité du programme d'action régional. Il faut promouvoir la programmation commune aux niveaux régional et sous-régional pour parvenir à une approche mieux intégrée qui englobe les dimensions sociale et économique du développement durable.

b) Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes

- 29. En créant le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, en avril 1996, le CAC a officialisé un arrangement spécial relatif aux activités interorganisations menées dans ce domaine depuis la première Conférence mondiale sur les femmes (Mexico, 1975). Cette décision du CAC a été l'occasion de rappeler que le système des Nations Unies accorderait une attention constante et permanente aux directives énoncées à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.
- 30. Le mandat de ce nouveau comité comportait deux grands volets : d'une part, instaurer une coordination et une coopération efficaces dans le système des Nations Unies aux fins de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing et les recommandations entérinées par d'autres conférences des Nations Unies; et, d'autre part, instaurer une coopération et une coordination efficaces à l'appui de l'intégration du souci d'égalité des sexes aux activités du système des Nations Unies. L'action du Comité interinstitutions, par l'intermédiaire du CAC et des autres instances concernées de son mécanisme subsidiaire, consistera avant tout à conseiller les organisations du système des Nations Unies pour les aider à concrétiser dans les faits cet impératif d'intégration et à atteindre les objectifs fixés dans d'autres domaines en matière de coordination.
- 31. Le Comité interinstitutions s'est déjà réuni deux fois. Il est prévu que ses sessions annuelles auront lieu parallèlement à celles de la Commission de la condition de la femme. En principe, le Comité consacrera chacune de ses sessions à l'examen de quelques questions de fond qui seront retenues en fonction soit des programmes d'activité des organes intergouvernementaux d'organisations membres de façon à intégrer les contributions venant d'autres institutions —, soit de leur intérêt pour les activités réalisées ailleurs dans le cadre interinstitutions. Le Comité prévoit également d'examiner les

indicateurs de performance, de répertorier les meilleures pratiques et les enseignements acquis, de proposer des mécanismes destinés à contrôler l'exercice des responsabilités et de recenser les obstacles à l'égalité entre les sexes.

- 32. Pour garantir que le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'intégration de l'exigence d'égalité des sexes fassent partie de toutes les activités de suivi de la Conférence qui sont menées dans le système des Nations Unies, le Comité interinstitutions a travaillé en coopération avec les équipes spéciales et d'autres organes du CAC, par l'intermédiaire de l'agent de liaison nommé à cet effet, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du FNUAP (dans le cas de l'Équipe spéciale chargée des services sociaux de base pour tous). Le Comité a offert son appui et son assistance et a engagé le CAC à mettre en relief l'importance d'intégrer l'exigence d'égalité des sexes aux activités des équipes spéciales et aux activités visant à assurer un suivi cohérent des conférences. Le Comité a constaté l'existence de complémentarités entre, d'une part, les 12 principaux domaines d'intérêt couverts par le Programme d'action et, d'autre part, les chapitres des programmes et des plans adoptés par d'autres conférences mondiales tenues récemment, et a fourni une liste indicative des mesures que les équipes spéciales pourraient prendre durant leurs travaux.
- 33. Le Comité s'est également occupé des problèmes particuliers que les conflits, les situations d'urgence et les opérations de maintien de la paix impliquent pour les femmes, afin de contribuer à la préparation des thèmes inscrits à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendra en 1998. Il a examiné le texte provisoire du rapport qui sera présenté en 1997 au groupe chargé, au sein du Conseil économique et social, de coordonner l'intégration de l'exigence d'égalité des sexes, avec des contributions, entre autres, du sous-groupe de l'intégration des femmes au développement, qui dépend du Groupe consultatif mixte des politiques.
- 34. En ce qui concerne les indicateurs quantitatifs et qualitatifs utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des conclusions de la Conférence de Beijing, le Comité interinstitutions évaluera les mesures prises par d'autres mécanismes interorganisations, en abordant cette question sous l'angle des relations entre les sexes et de la programmation sexospécifique, et préparera des recommandations destinées à harmoniser les activités et à supprimer les doubles emplois. Le Comité énoncera par ailleurs des directives concernant les processus budgétaires afin de faciliter l'évaluation et la gestion des ressources dont bénéficient les femmes et les hommes grâce à l'intégration susmentionnée et de déterminer si la manière dont elles sont réparties permettra d'atteindre plus rapidement l'objectif de la parité entre les sexes.
- 35. En 1998, le Comité passera en revue les questions de fond et les problèmes de coordination relatifs aux femmes et à la santé, en vue de préparer l'examen de ce thème par la Commission de la condition de la femme en 1999. Il évaluera aussi l'état d'avancement, dans l'ensemble du système, des activités intéressant les femmes et leur intégration, conformément aux dispositions du plan à moyen terme pour la promotion de la femme à l'échelle du système (1996-2001), en

mettant l'accent sur les activités opérationnelles exécutées à l'échelle nationale.

36. Le Comité sollicitera aussi l'appui d'autres organisations, extérieures au système des Nations Unies, pour coordonner la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. À cet effet, il organisera, d'ici la fin de l'année, un stage avec le groupe chargé de la participation des femmes au développement (qui relève du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques) afin de mettre en commun les données d'expérience et d'énoncer des stratégies communes propres à faciliter l'exécution du Programme d'action et l'intégration d'une perspective d'égalité des sexes, au niveau national, dans les activités multilatérales et bilatérales de coopération pour le développement.

2. <u>Équipes spéciales interinstitutions du CAC</u>

a) Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous

- 37. Le FNUAP a organisé à New York, en février 1996, la réunion d'organisation de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, qui à cette occasion, a défini son mandat et son programme de travail avec les représentants de 18 organisations du système des Nations Unies. Elle a mis en place deux nouveaux groupes de travail, dont l'un est chargé des soins de santé primaires (avec l'OMS et l'UNICEF pour chefs de file) et l'autre, de l'éducation de base (avec l'UNESCO pour chef de file). Il a été décidé de conserver les trois groupes de travail déjà créés par l'Équipe spéciale interinstitutions chargée du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement (à savoir, les groupes de travail sur la santé de la reproduction, sur les migrations internationales et sur une approche commune à l'édification de capacités nationales de lutte contre la mortalité infantile et maternelle, dont les chefs de file respectifs sont l'OMS, l'OIT et l'UNICEF). L'Équipe spéciale a également décidé de tenir compte dans son programme de travail des aspects intersectoriels ci-après : choix et utilisation des indicateurs; souci d'égalité des sexes; mobilisation des ressources; politiques; ciblage de groupes, notamment de ceux qui ont connu des situations difficiles; et participation de la société civile.
- 38. L'Équipe spéciale s'est ensuite réunie à deux reprises pour examiner les progrès accomplis et mettre au point ses travaux. Sur la proposition de plusieurs coordonnateurs résidents et reconnaissant le besoin ressenti au niveau national, l'Équipe spéciale a estimé qu'il était indispensable d'établir des indicateurs pertinents pour évaluer le degré de réalisation des objectifs fixés lors des conférences et contrôler l'efficacité des programmes dans les secteurs concernés. Elle a souligné la nécessité de mettre en place un système de données commun que toutes les organisations du système des Nations Unies devraient utiliser de manière cohérente et, d'autre part, celle de formuler des "directives" ciblées et précises et de s'intéresser aux modalités de renforcement des capacités nationales dans le domaine des services sociaux de base. L'Équipe spéciale s'est également employée à proposer une aide qui puisse être immédiatement utilisée pour préparer les notes de stratégie de pays et les bilans communs de pays.

- 39. Les travaux de l'Équipe spéciale ont abouti à cinq produits finals :
 a) directives sur les questions sectorielles, à l'intention du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies; b) planche murale présentant les indicateurs relatifs aux services sociaux et indiquant les situations réelle et supposée des pays en fonction des objectifs convenus lors des récentes conférences mondiales des Nations Unies; c) rapport sur les pratiques optimales et les expériences retirées de la collaboration des donateurs en matière d'assistance dans le secteur social, illustré par trois études de cas consacrées aux pays suivants : Bangladesh, Kenya et Pérou; d) fiche sur les activités de plaidoyer en faveur des services sociaux de base; et e) recueil des conventions et des traités ayant trait au secteur social. Les données portées sur la planche murale seront régulièrement actualisées pour que les pays puissent suivre leurs progrès vers la réalisation des objectifs fixés. Tous les résultats des travaux de l'Équipe spéciale sont largement diffusés et seront disponibles par voie électronique et sur CD-ROM dans la mesure du possible.
- 40. L'Équipe spéciale a décidé de faciliter l'utilisation quotidienne de ses produits finals par les coordonnateurs résidents des Nations Unies et le personnel des services extérieurs. Une formation à l'utilisation des directives sera également mise en place, et le Centre de Turin sera prié de concevoir un module de formation pour les coordonnateurs résidents. On a encouragé d'autres membres de l'Équipe spéciale à faire dans leurs programmes de formation ordinaires une place à l'utilisation des directives.
- 41. L'Équipe spéciale a souligné l'importance de la rétro-information sur l'utilisation et l'utilité de ses produits. Elle a recommandé d'accorder la priorité à la création de partenariats à l'échelle nationale avec les ONG, le secteur privé et la société civile. Pour simplifier les exigences en matière d'établissement de rapports, l'Équipe spéciale a proposé que le chef de file de chaque secteur clef soit chargé de préparer un rapport sur le secteur en question, ce qui permettrait de surcroît d'alléger considérablement la tâche des pays.
- 42. L'un des plus grands succès de l'Équipe spéciale a été de mobiliser la collaboration interinstitutions en vue d'énoncer des directives dans certains domaines liés aux services sociaux de base. On s'est notamment employé à élaborer des directives faciles à appliquer, brèves, claires et concises et directement utilisables par les coordonnateurs résidents et le personnel des services extérieurs dans leur travail quotidien. Le consensus interorganisations auquel on est parvenu en insistant sur l'importance de mettre en place une série d'indicateurs communs, de partager les données et d'en faire la collecte en commun constitue un autre succès qui mérite d'être noté.
 - b) <u>Équipe spéciale interorganisations sur l'emploi et les modes de</u> subsistance viables
- 43. À sa première réunion d'organisation convoquée par l'OIT à Genève en janvier 1996, l'Équipe spéciale sur l'emploi et les modes de subsistance viables a fixé son mandat et son plan de travail, axé sur un ensemble d'examens de pays. Elle a décidé d'aborder les trois sujets ci-après dans une perspective mondiale : a) l'incidence de la technologie sur l'emploi; b) l'évolution de la notion de mode de subsistance viable; et c) l'amélioration nécessaire des

indicateurs de l'emploi et des modes de subsistance viables. Trois autres réunions ont été organisées en 1996, et une en 1997. Des examens et des séminaires au niveau national ont été conduits dans six pays — Chili, Hongrie, Maroc, Mozambique, Népal et Zambie.

- 44. Conformément aux prévisions, l'Équipe spéciale a établi un rapport de synthèse à l'intention du réseau des coordonnateurs résidents, résumant les enseignements tirés des expériences aux niveaux national et international afin de proposer des moyens d'améliorer la collaboration interorganisations et de fournir une description claire des différents facteurs favorables à la promotion de l'emploi et des modes de subsistance viables dans des situations particulières, et des indicateurs nécessaires pour contrôler les progrès accomplis dans ces domaines. Le rapport de synthèse était basé sur plusieurs examens de pays qui traitaient des facteurs liés à l'emploi et aux modes de subsistance viables, ainsi que d'autres ressources des institutions intéressées.
- 45. Les examens de pays ont pris appui sur les travaux antérieurs des organisations du système des Nations Unies, des autorités nationales et des institutions locales de recherche. Ils fournissent un diagnostic global de la situation du pays considéré et une proposition de plan d'action pour surmonter les problèmes et les obstacles rencontrés. Ils contiennent également des conseils pratiques de réformes, des propositions d'assistance technique et des orientations destinées aux coordonnateurs résidents.
- 46. Dans chaque cas, l'établissement du rapport a été suivie d'une réunion interorganisations au niveau national pour débattre de ses conclusions et propositions. À la suite de cette réunion, un atelier national d'une journée a été organisé pour diffuser les résultats de cette initiative, réaliser un certain consensus sur les recommandations découlant de l'examen et définir les domaines qui bénéficieraient ultérieurement de l'appui du système des Nations Unies. Les ateliers rassemblaient des responsables gouvernementaux, des représentants des institutions de l'ONU et de la société civile, des représentants des salariés et des employeurs, des membres des institutions nationales de recherche, ainsi que des représentants des médias et de la communauté des donateurs. Dans son rapport de synthèse, l'Équipe spéciale a proposé l'organisation d'un séminaire interrégional pour que les représentants des pays étudiés puissent examiner les rapports qu'elle avait établis.
- 47. L'analyse des problèmes des pays à l'examen a eu pour principale conclusion que des réductions sensibles du chômage et de la pauvreté exigent avant tout l'engagement résolu et efficace du Gouvernement. Une stratégie en matière d'emploi et de modes de subsistance viables doit être formulée, avec le consensus le plus large possible des représentants de la société civile, ainsi que des organisations de salariés et d'employeurs. Une croissance économique continue tirant le meilleur parti des actifs des pauvres c'est-à-dire le travail —, les investissements en capital humain, l'élimination des distorsions qui entraînent une discrimination à l'encontre des pauvres et des chômeurs, et des interventions ciblées à l'intention des franges vulnérables et extrêmement pauvres de la population se sont avérés des moyens efficaces de promouvoir l'emploi et des modes de subsistance viables. L'analyse a également révélé que les réformes du marché, tout en étant essentielles à une croissance durable de l'emploi et à l'atténuation de la pauvreté, ne suffisaient pas et devaient

s'accompagner de politiques et de programmes conçus pour renforcer la capacité des groupes principaux, notamment les pauvres, de tirer au mieux parti des nouvelles possibilités offertes.

- 48. Les examens de pays ont confirmé le lien concret entre la croissance de la production et l'expansion de l'emploi. Ils ont également montré que la qualité de l'emploi était souvent médiocre lorsque la protection sociale était faible et que les droits des travailleurs étaient peu respectés. Les femmes continuaient à faire l'objet de discriminations en matière d'emploi et de salaire, ainsi que dans l'éducation; les minorités elles aussi subissaient souvent une discrimination; et le travail des enfants était un problème attesté en de nombreux pays. Une croissance à forte intensité de main-d'oeuvre était nécessaire pour vaincre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté. Il fallait donc assurer la stabilité macro-économique, appliquer des politiques sectorielles ayant un potentiel relativement plus élevé de création d'emplois, édifier des institutions structurant le marché du travail et mettre en place une formation de qualité, ainsi que des programmes ciblés adaptés aux problèmes des groupes spéciaux. Par ailleurs, les examens de pays ont révélé que des efforts devaient être menés sur tous les fronts pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes et le travail des enfants.
- 49. Selon l'examen, il faut également prendre des mesures aux niveaux national et international dans plusieurs domaines essentiels. Au niveau national, ces mesures incluent la mise au point d'un cadre macro-économique stable, la promotion de l'emploi par des politiques sectorielles à forte intensité de main-d'oeuvre, la création d'entreprises et des programmes d'emploi spécifiques à l'intention des groupes les plus vulnérables. Cela impliquerait aussi par exemple l'examen des politiques qui contribuent puissamment à introduire des modes de subsistance viables dans les zones rurales, des politiques agricoles, dont c'est le cas, ainsi que la promotion du secteur non structuré urbain et l'amélioration des conditions de travail et de la productivité. Il convient d'améliorer les compétences techniques de la main-d'oeuvre et de développer davantage les capacités d'encadrement, d'évaluer les programmes ciblés et d'étendre le champ d'application de ceux qui donnent les meilleurs résultants. Au niveau international, il a paru important de maintenir le système mondial des échanges aussi ouvert que possible et de donner un nouvel élan à la réduction de la dette dans les pays dont les politiques macro-économiques sont conformes aux principes fondamentaux de l'économie. En vertu des tendances actuelles d'interdépendance au niveau mondial, la bonne conduite des affaires publiques au niveau international exigerait un accord mondial sur les moyens permettant d'améliorer la création d'emplois au niveau national par une gestion organisée des flux financiers et commerciaux et par la promotion de systèmes démocratiques et du respect des normes fondamentales de l'emploi.
- 50. L'Équipe spéciale non seulement s'est intéressée en priorité aux mesures à prendre au niveau national pour le suivi des conférences, mais elle a mis en évidence les problèmes mondiaux auxquels fait face le système des Nations Unies, et a notamment procédé à une évaluation plus globale des effets de la mondialisation et des changements technologiques sur l'emploi, du rôle du plein emploi dans la promotion de modes de subsistance viables et de la nécessité d'indicateurs qui pourraient décrire plus exactement les notions d'emploi, de sous-emploi et de modes de subsistance viables.

- c) <u>Équipe spéciale interorganisations sur les conditions favorables au développement économique et social</u>
- 51. La Banque mondiale a convoqué la première réunion d'organisation de l'Équipe spéciale à Washington, où les organisations des Nations Unies étaient largement représentées. L'Équipe spéciale a décidé de préparer une synthèse des meilleures pratiques suivies ou des enseignements tirés afin de préciser les conditions favorables au développement économique et social et de mettre en place des dispositifs permettant d'améliorer la coordination interorganisations pour réunir ces conditions. L'Équipe spéciale a créé deux sous-groupes chargés d'aborder les principaux problèmes relevant de sa compétence. Le premier, chargé du renforcement des capacités de gestion des affaires publiques, était présidé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et le deuxième, chargé du cadre macro-économique et social, l'était par la Banque mondiale elle-même.
- 52. Les principales responsabilités du sous-groupe chargé du cadre macroéconomique et social étaient d'en préciser les composantes essentielles, de
 procéder à des études de cas nationales sur la coordination interorganisations à
 l'appui d'un tel cadre, et de déterminer les enseignements tirés et les
 orientations à suivre dans l'avenir en matière de coordination
 interorganisations à partir de ces expériences nationales. L'objectif des
 études de cas était d'examiner le rôle joué par les organisations des
 Nations Unies s'agissant d'aider les pays à créer un cadre macro-économique et
 social approprié, ce qui couvrirait l'étude des cas où des conditions favorables
 ont pu être réunies grâce à l'aide d'institutions du système des Nations Unies
 et de la coordination interorganisations, ou encore des cas où l'absence d'une
 telle coordination s'est avérée dommageable.
- 53. Les pays retenus pour les études de cas étaient notamment ceux qui mettaient en oeuvre un programme de réforme pendant la période à l'examen, qui participaient activement au système des Nations Unies, et ceux dont le niveau national de développement permettait d'aborder des perspectives multiples. Les études de cas nationales ont été achevées en avril 1997 et le rapport final sur les travaux du sous-groupe devrait être terminé vers la fin du mois de juin.
- 54. Le sous-groupe chargé du renforcement des capacités de gestion des affaires publiques a décidé d'établir un rapport global, à partir des études qui seraient entreprises par ses membres sur les meilleures pratiques suivies à l'appui du renforcement des capacités dans le domaine de la conduite des affaires publiques. Les études de cas devaient être fondées sur l'avantage comparatif et le mandat de chaque institution. Il a également été décidé que le cadre de conduite des affaires publiques contenu dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et dans le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social tiendrait lieu aux membres du sous-groupe de définition et d'orientation générale. Le sous-groupe a par ailleurs souligné que l'objectif de ces études était de bénéficier de l'expérience de chaque institution et des enseignements tirés afin de créer des partenariats interorganisations plus efficaces à l'appui des programmes nationaux de renforcement des capacités et de saine gestion des affaires publiques. En examinant l'approche et l'expérience de chaque institution en ce qui concerne le renforcement des capacités dans le domaine de la conduite des affaires publiques, les institutions ont décidé

qu'une attention particulière serait accordée à deux questions intersectorielles, à savoir a) la viabilité à long terme du renforcement des capacités et b) le rôle des institutions dans la conception et l'exécution des programmes, afin de pouvoir comparer des problèmes et des résultats communs. Une réunion plénière du sous-groupe a été organisée en mars 1997 afin d'établir la version définitive du rapport global. L'Équipe spéciale devrait achever ses travaux au début de l'été.

3. Suivi des travaux des équipes spéciales interorganisations

- 55. À sa première session ordinaire de 1997, le CAC a décidé d'entreprendre une évaluation globale des progrès généraux accomplis pour promouvoir un suivi coordonné des conférences. Dans le cadre de cette étude, le CAC a décidé d'évaluer : a) l'efficacité de l'utilisation des produits finals des équipes spéciales, notamment les indicateurs; b) la régularité de la mise à jour et de la rétro-information sur les activités de suivi au niveau national et sur la réalisation des objectifs fixés par les conférences; c) la simplification des exigences et des mécanismes d'établissement de rapport, en s'inspirant d'arrangements existants des évaluations nationales communes, et de la notion de chefs de projet et d'organisations chef de file; et d) l'expérience acquise et les enseignements tirés de l'utilisation de dispositifs flexibles comme les équipes spéciales pour remplir des tâches spécifiques sous les auspices du CAC.
- 56. Le CAC a décidé à cet égard d'organiser, au début du mois de septembre 1997, un atelier dont les principaux objectifs sont a) d'examiner les produits des équipes spéciales interorganisations et d'autres organismes afin d'assurer la cohérence et les corrélations, en particulier en ce qui concerne les orientations destinées aux coordonnateurs résidents; b) de mettre au point des propositions qui seront soumises au CAC à sa deuxième session ordinaire de 1997, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) au sujet de la coordination et de la viabilité du suivi des conférences internationales; et c) d'étudier la nécessité de simplifier les exigences en matière d'organisation de réunions et d'établissement de rapports. L'atelier devrait rassembler les présidents des équipes spéciales interorganisations et des organismes subsidiaires du CAC intéressés (Comité interorganisations sur le développement durable, CCPQO, Comité interorganisations pour les femmes et la parité entre les sexes, Sous-Comité des activités statistiques, etc.), certaines institutions chefs de file et certains coordonnateurs résidents.

C. <u>Sommet mondial de l'alimentation</u>

57. À sa première session ordinaire de 1997, le CAC a établi le mécanisme du suivi interorganisations du Sommet mondial de l'alimentation. En vertu des arrangements convenus, le réseau des coordonnateurs résidents serait prié de constituer au niveau national des groupes thématiques sur la sécurité alimentaire et les problèmes connexes. Au niveau du Siège, la FAO et le FIDA assumeraient conjointement la responsabilité du fonctionnement d'un réseau d'appui aux groupes nationaux, pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données relatives aux expériences nationales retenues; le rapport au CAC serait fait, selon qu'il convient, par l'intermédiaire du CCPQO et/ou du Comité interorganisations sur le développement durable, et les résultats seraient

communiqués aux autres dispositifs pertinents à l'intérieur de la structure du CAC ou en dehors de celle-ci.

D. <u>Conférence des Nations Unies sur les</u> établissements humains (Habitat II)

58. À sa première session ordinaire de 1997, le CAC a décidé que les arrangements de suivi de la Conférence Habitat II devraient être axés sur le soutien des mesures prises et de la coordination au niveau national et inclure la mise au point de directives visant à aider le réseau des coordonnateurs résidents à constituer des groupes thématiques au niveau national et à renforcer la mise en oeuvre et le suivi aux niveaux national et local.

IV. PROGRÈS RÉALISÉS AU NIVEAU NATIONAL

A. <u>Historique</u>

- 59. À la suite de la création des trois équipes spéciales interorganisations du CAC en octobre 1995, l'Administrateur du PNUD a pris contact avec tous les représentants résidents/coordonnateurs résidents au sujet du suivi intégré des récentes conférences mondiales. Il les a invités à utiliser la structure générale des équipes spéciales interorganisations du CAC et du Comité interorganisations pour les femmes et la parité entre les sexes en tant que cadre servant à organiser le suivi au niveau national. Il leur a proposé de prendre l'initiative, en collaboration étroite avec les représentants des institutions, de la création de groupes thématiques qui ressembleraient, aux équipes spéciales du Siège sans leur être nécessairement identiques et qui refléteraient la situation, les priorités et les besoins particuliers de chaque pays. Ces groupes doivent bénéficier de la participation totale des autorités nationales et locales et des ONG, ainsi que des partenaires intéressés du système des Nations Unies.
- 60. À la suite de la communication de l'Administrateur du PNUD, les coordonnateurs résidents ont lancé les mesures de suivi au niveau national. Des progrès ont été accomplis dans toutes les régions où les coordonnateurs résidents ont organisé ou sont en train de créer des groupes thématiques faisant intervenir, selon qu'il convient, les autorités nationales et locales, les ONG et les organisations intéressées des Nations Unies. On trouvera ci-après un bref résumé des activités de suivi au niveau national. Cette évaluation préliminaire a été faite sur la base des renseignements communiqués dans les rapports annuels de 1996, établis par les coordonnateurs résidents, sur les progrès accomplis dans 100 pays.

B. Aperçu général

61. De façon générale, les coordonnateurs résidents ont commencé à créer des groupes thématiques et des programmes interorganisations communs, et des projets étroitement liés à la mise en oeuvre efficace des conclusions des récentes conférences mondiales sont en cours de lancement. Dans tous les cas, les initiatives ont été menées à bien en consultation étroite avec les gouvernements hôtes, en tenant compte des circonstances, des priorités et des besoins spécifiques nationaux. On s'est efforcé dans le même temps d'encourager une

plus grande participation des autorités nationales et locales, des organisations intéressées des Nations Unies et des ONG.

- 62. Malgré le caractère particulier des groupes thématiques ou des programmes dans chaque pays, on peut voir certaines similitudes entre les régions dans les arrangements pris pour une approche thématique. C'est notamment le cas du groupe thématique sur le problème du VIH/sida. En adoptant le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les gouvernements se sont engagés à fournir tous les moyens nécessaires pour ralentir la propagation et faire baisser le taux de transmission de l'infection au VIH/sida. Selon les rapports annuels de 1996, environ 90 % des coordonnateurs résidents ont signalé la création de groupes thématiques et de programmes communs sur le VIH/sida. Ce taux est particulièrement élevé dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.
- 63. L'atténuation de la pauvreté est également un thème fréquent. Un ensemble d'équipes de pays des Nations Unies a créé un groupe thématique sur l'atténuation de la pauvreté. Un autre ensemble d'équipes de pays a décidé de considérer cette question comme un élément intersectoriel et sous-jacent de la collaboration interorganisations et n'a pas créé de groupe spécial ni lancé de programme spécifique s'y rapportant. Environ 60 % des équipes de pays des Nations Unies ont choisi cette deuxième approche. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, ce taux atteint près de 80 %. Il est à noter qu'en Afrique, le pourcentage de coordonnateurs résidents ayant créé des groupes thématiques ou lancé des activités interorganisations dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté n'est que d'environ 60 %.
- 64. La promotion de la femme et la parité entre les sexes font également partie des questions les plus souvent abordées (plus de 80 % des pays d'Afrique et de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), 60 à 70 % en Amérique latine et dans les Caraïbes). Un grand nombre de pays ont également procédé à la coordination interorganisations sur les problèmes liés aux services sociaux de base, à l'emploi et aux modes de subsistance durables, ainsi qu'à l'environnement.
- 65. De façon générale, les rapports annuels de 1996 montrent que les coordonnateurs résidents reconnaissent l'importance des efforts de coordination interorganisations au niveau national, par l'intermédiaire de mécanismes comme des groupes thématiques et des programmes ou projets communs. L'encadré 2 donne des informations plus détaillées sur ces activités. La richesse de l'expérience interorganisations a été pleinement prise en compte au niveau national pour constituer des partenariats en fonction de la demande avec les gouvernements, les organisations de la société civile et d'autres partenaires au service du développement.

Encadré 2

Perspectives régionales

1. Afrique

Le thème le plus souvent abordé dans les pays de cette région est l'intégration, la promotion et l'autonomie des femmes, suivi par l'atténuation de la pauvreté. Plus de 80 % des pays exécutent actuellement des activités interorganisations pour faire mieux connaître cette question. Environ 60 % des pays ont créé des groupes thématiques ou lancé des activités de coordination interorganisations dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté. Les problèmes liés aux services sociaux de base sont également abordés activement dans près de 60 % des pays. Dans un peu plus du tiers des pays de la région, divers groupes thématiques et des programmes et projets communs ont été lancés dans les domaines de l'emploi et des modes de subsistance durables (notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire); l'environnement; l'éducation; les droits fondamentaux de l'enfant et le travail des enfants.

2. <u>Région de la CESAO</u>

Les pays de cette région ont encouragé très activement la collaboration interorganisations à l'appui de la réalisation au niveau national des grands objectifs des conférences mondiales. Plus de 80 % des pays ont créé des groupes thématiques ou lancé des activités interorganisations communes dans les domaines de l'atténuation de la pauvreté et de la promotion et autonomie des femmes. La collaboration interorganisations dans le domaine de l'emploi et des modes de subsistance durables (y compris la sécurité alimentaire) a occupé une place en vue dans près de 70 % des pays. Plus de 60 % des pays ont créé des groupes thématiques ou lancé des programmes et projets communs interorganisations sur les problèmes des services sociaux de base et de l'environnement. Dans environ un tiers des pays de la région, le système des Nations Unies a lancé des initiatives interorganisations dans le domaine de l'éducation. Certaines équipes de pays des Nations Unies ont créé des groupes thématiques ou lancé des programmes et projets communs sur les droits fondamentaux de l'enfant et sur le travail des enfants.

3. Asie et Pacifique

Comme on l'a indiqué plus haut, 80 % des pays de la région voient dans les problèmes d'atténuation de la pauvreté un élément intersectoriel et sous-jacent de la collaboration interorganisations et n'ont pas créé de groupe de travail ou lancé un programme spécial à cet égard. Toutefois, les pays de la région s'attaquent activement aux problèmes des services sociaux de base, des modes de subsistance durables (y compris la question de la sécurité alimentaire), et de la parité entre les sexes. En ce qui concerne notamment la question des services sociaux de base, plus de 70 % des pays ont lancé des activités interorganisations. La collaboration interorganisations prend essentiellement la forme de groupes thématiques (dont plus de 80 % font

sur des questions concernant l'environnement, l'éducation, les droits fondamentaux de l'enfant et le travail des enfants.

4. <u>Amérique latine et Caraïbes</u>

Les questions liées aux services sociaux de base, à l'emploi et aux modes de subsistance durables (y compris la sécurité alimentaire) et la promotion de la femme ont été le plus fréquemment abordées (dans 60 à 70 % des pays de la région) en tant que thèmes de collaboration interorganisations. Un peu plus d'un tiers des pays ont lancé des activités portant sur les problèmes de l'environnement et de l'éducation. La question des droits fondamentaux de l'enfant et du travail des enfants a été abordée par le système des Nations Unies dans un peu moins d'un tiers des pays de la région.

5. <u>Europe et Communauté d'États indépendants</u>

Dans cette région, 80 % des pays exécutent des activités en coopération pour la prévention du VIH/sida. Environ 40 % des pays ont mis sur pied des activités dans les domaines de l'atténuation de la pauvreté, de l'emploi et des modes de subsistance durables. Environ un tiers des pays ont lancé des initiatives interorganisations portant sur les services sociaux de base et un quart, des activités sur la question de l'autonomie des femmes. Les coordonnateurs résidents ont indiqué divers obstacles qui entravent les progrès, notamment l'absence de toute institution gouvernementale qui serait chargée des problèmes abordés, les conséquences des conflits internes et la grave crise économique qui a suivi la désintégration de l'ex-Union soviétique. La mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel draconiens, qui ont imposé des compressions sévères des dépenses publiques dans les secteurs sociaux, constitue également un facteur important à cet égard.

C. <u>Complémentarité avec d'autres initiatives interorganisations</u>

66. Dans de nombreux pays, les efforts visant à utiliser davantage les groupes de travail thématiques et une approche consultative pour faire avancer la réalisation des objectifs et des engagements découlant des récentes conférences mondiales ont été menés en liaison avec des mécanismes de collaboration interorganisations existants, comme la note de stratégie nationale. La préparation de la note de stratégie nationale, ainsi que les efforts déployés pour sa mise en oeuvre efficace, ont contribué à mettre en évidence les secteurs prioritaires du pays, conduit à des consultations interorganisations plus étroites pour garantir l'utilisation efficace des ressources des Nations Unies dans les secteurs prioritaires et ainsi, dans de nombreux cas, permis de renforcer le fonctionnement des groupes de travail thématiques interorganisations.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

67. La promotion d'un suivi soutenu et coordonné de la vaste gamme de conférences des Nations Unies doit demeurer un objectif majeur du système, en

particulier au niveau local. À cet égard, le Conseil souhaitera peut-être examiner à sa session de fond de 1998 les résultats de l'examen global du CAC mentionné plus haut, qui sera effectué à la deuxième session ordinaire de 1997 du Comité, afin de garantir la promotion du suivi intégré et coordonné des conférences mondiales des Nations Unies.

- 68. Le Conseil souhaitera peut-être recommander que, dans le rapport sur les résultats de l'examen approfondi du CAC sur le suivi coordonné des conférences, l'accent soit mis en particulier sur les progrès accomplis dans la coordination du suivi des conférences dans le domaine des statistiques et des indicateurs, en tenant compte des travaux de la Commission de statistique.
- 69. Dans le cadre des conclusions du Conseil de 1995 sur un suivi coordonné des conférences internationales, le Conseil pourrait envisager de demander au Secrétariat, en coopération avec les organisations du système des Nations Unies et en empruntant aux travaux des mécanismes interorganisations pertinents, ainsi que du réseau des coordonnateurs résidents, de faire rapport périodiquement sur les progrès accomplis dans la promotion d'une approche intégrée, dans le cadre des questions de coordination du débat général. Le Conseil pourra continuer à orienter les travaux de ses commissions techniques afin de garantir une meilleure harmonisation de leurs travaux.
- 70. Le Conseil peut envisager de recommander à ses organes subsidiaires et d'autres éléments du système des Nations Unies de suivre les conseils de l'Assemblée lors de l'examen des thèmes intersectoriels des conférences. Le Conseil pourrait inviter ses commissions techniques à tirer parti, dans le suivi des objectifs des conférences internationales, des activités entreprises pour le suivi du Sommet mondial pour les enfants, en tenant également compte des travaux sur les indicateurs et les objectifs de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous.
- 71. En même temps, le Conseil souhaitera peut-être demander à toutes les organisations intéressées du système des Nations Unies d'intégrer davantage à leurs programmes de travail respectifs les résultats des grandes conférences internationales organisées dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, et de fournir des informations, des analyses et des évaluations pertinentes à l'appui des examens thématiques du Conseil. Le Conseil souhaitera peut-être également demander à toutes les organisations du système des Nations Unies de continuer à s'attacher en priorité à fournir un soutien efficace, notamment en tirant parti au mieux des résultats des équipes spéciales, aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays du système des Nations Unies travaillant avec les gouvernements, les organisations de la société civile et d'autres partenaires, pour atteindre les objectifs convenus lors des conférences des Nations Unies.
